Docu 50389 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française attribuant un label au projet «Métis» développé par l'Association Fédération des maisons de jeunes en Belgique Francophone-FMJB en vertu du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité. - Extrait

A.Gt 14-07-2022 M.B. 03-08-2022

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2022, le projet de l'Association Fédération des maisons de jeunes en Belgique Francophone-FMJB, Rue aux Chevaux 8, à 4000 Liège est labélisé, pour une durée de trois ans débutant le 1er septembre 2022, au sens de l'article 17, du décret du 8 mars 2018, relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité.